GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale		■						
		c13	commerce d'hébergement			■(a)	■(a)				
		p1	communautaire récréatif					■			
		u1	utilité publique légère					■			
	LOGE-MENTS	Nombre de logements		min.	1	1	1	0			
		Nombre de logements		max.	1	1	1	0			
	STRUCTURE / BÂT	Isolée			■	■	■				
		Jumelée									
		Contiguë									
	BÂTIMENT	Hauteur maximum		(étage)	2	2	2	--			
		Largeur minimum		(m)	7	7	5	--			
		Superficie de bâtiment au sol minimum		(m^2)	67	67	55	--			

TERRAIN		Superficie minimum		(m^2)	800	--	--	--			
		Largeur minimum		(m)	25	--	--	--			
		Profondeur minimum		(m)	30	--	--	--			

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum		(m)	10	10	10	--			
		Avant maximun		(m)	--	--	--	--			
		Latérale minimum		(m)	5	5	5	--			
		Total des deux latérales minimum		(m)	10	10	10	--			
		Arrière minimun		(m)	9	9	9	--			
		Espace naturel		(%)	60	60	60	--			
		Rapport espace bâti / terrain		max.	0,12	0,12	0,12	--			
		Rapport espace plancher / terrain		max.	--	--	--	--			
		Nombre de logement / hectare		max.	--	--	--	--			

DISPOSITIONS SPÉCIALES					(1)	(1)	(1)				
					(2)	(3)	(3)				
					(3)	(4)	(4)				
					(4)	(6)	(5)(6)				

Ville de
Sainte-Agathe-des-Monts
SAINTE AGATHE DES MONTS

ZONE:	*Ha 609*
Résidentielle de faible densité	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) uniquement permis regroupement de chalets en location

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) Les dimensions et superficie de terrain varient selon que le terrain est situé en secteur riverain ou non et selon qu'il est desservi ou partiellement desservi - se référer au règlement de lotissement

(2) Art. 8.3.8 - Location en court séjour

(3) PIIA 003 - Quai

(4) PIIA 006 - Domaine Chanteclair

(5) Le bâtiment doit avoir un minimum de 2 étages

(6) Art. 14.5 - Regroupement de chalets en location

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**
MISE À JOUR: